

Le Directeur de l'UFR SVTE

A

Mesdames et Messieurs les doctorants

Dijon, le 9 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au règlement intérieur de l'UFR SVTE, des élections vont être organisées afin d'élire **un représentant des doctorants à la commission de la recherche de l'UFR.**

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Affichage des listes électorales : 9 novembre 2017

Dates de dépôt des candidatures et des professions de foi, le cas échéant : entre le 13 et le 20 novembre 2017, à 12 h 00 (bureau de la responsable administrative ; secretariat-ufrsvte@u-bourgogne.fr).

Affichage et publication des candidatures et professions de foi : le 30 novembre 2017

Date du scrutin : mardi 5 et mercredi 6 décembre de 9 h 00 à 17 h 00 bureau du Directeur de l'UFR SVTE, bâtiment Gabriel, rez-de-chaussée, couloir central.

Mode de scrutin : uninominal à un tour. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus jeune sera déclaré élu.

Le vote par procuration est autorisé, le mandataire et le mandant doivent appartenir au même collège (une personne ne peut pas détenir plus de deux procurations). Le mandant doit établir et faire enregistrer sa procuration jusqu'à la veille du scrutin auprès de la Responsable administrative de l'UFR (bureau dans le couloir central au rez de chaussée du bâtiment Gabriel, face à la scolarité) :

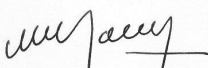
- il doit justifier de son identité le jour du retrait de l'imprimé
- il doit présenter sa carte d'étudiant

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Dépouillement : le 6 décembre à 17 h 00

L'ensemble des documents relatifs à cette élection (liste des électeurs, imprimés de déclaration individuelle de candidature, imprimé de procuration, ...) sont affichés dans le bâtiment Gabriel et mis en ligne sur le site de l'UFR SVTE.

Le Directeur de l'UFR SVTE



M. NARCE

Michel NARCE